

Office des professions du Québec

**REDDITION DE COMPTE PUBLIQUE
DE LA CONTRIBUTION DES RESSOURCES
INFORMATIONNELLES À LA RÉALISATION
DE LA MISSION DE L'OFFICE POUR 2024-2025**



Date : 10 décembre 2025

Version : 1.0

Office des professions du Québec (OPQ)

Courage

Collaboration

Cohérence

Engagement

Québec 

Introduction

Aux fins de la reddition de comptes prévue à l'article 16.7 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), chaque organisme public rend publics annuellement sur son site Internet les faits saillants de la contribution des ressources informationnelles à la réalisation de sa mission pour le dernier exercice financier terminé. L'organisme public y présente les éléments pertinents à la compréhension du public.

Cette publication comprend au moins les éléments suivants :

1. Un sommaire des réalisations annuelles en lien avec les enjeux et les priorités en ressources informationnelles énoncées à la Stratégie¹, en relevant des exemples concrets de réalisations au bénéfice des citoyens et des entreprises;
2. La valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle.

Sommaire des réalisations annuelles

L'Office n'a pas entrepris de projet d'envergure en ressources informationnelles au cours de la dernière année. Néanmoins, il a participé à plusieurs initiatives gouvernementales et à des activités assurant la continuité des services.

Gouvernance

- Réaliser les différentes redditions de comptes exigées par le Gouvernement du Québec;
- Mettre à jour les politiques, directives et cadres de gestion relatifs aux ressources informationnelles.

Systèmes de mission

- Finaliser la migration du site Web vers Québec.ca;
- Concevoir des tableaux de bord de gestion;
- Effectuer les mises à jour et l'entretien en continu de tous les systèmes de mission.

Infrastructure informatique

- Mettre à niveau les systèmes d'exploitation de certains serveurs;
- Entretenir le réseau informatique;
- Bonifier l'adhésion au Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT);

¹ Stratégie en matière de ressources informationnelles visée au paragraphe 1° de l'article 13 de la LGGRI.

- Configurer la téléphonie Teams via l'interconnexion à SIRIS du MCN;
- Poursuivre le projet de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI) visant à migrer les serveurs de l'Office vers l'infonuagique.

Sécurité

- Déployer des capsules de formation obligatoires à tout le personnel;
- Réaliser une campagne de sensibilisation à la cybersécurité;
- Organiser des campagnes mensuelles de simulation à l'hameçonnage;
- Apporter les correctifs nécessaires à la suite d'un audit de sécurité;
- Moderniser la connexion VPN des employés;
- Déployer l'authentification multifacteur (MFA) pour l'ensemble des employés;
- Actualiser les politiques, directives et cadres en matière de sécurité.

Outils informatiques

- Implanter un système de gestion des apprentissages;
- Poursuivre le déploiement d'outils collaboratifs aux employés;
- Effectuer les mises à jour et l'entretien en continu de tous les outils informatiques.

Les dépenses et les investissements réalisés en 2024-2025 relativement aux activités d'encadrement, de continuité et de projets en ressources informationnelles ont été publiés dans le rapport annuel 2024-2025 de l'Office des professions du Québec.

Valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle

L'Office accorde une grande importance aux ressources informationnelles, qui contribuent activement à la réalisation de sa mission. Notamment :

- Répondre aux orientations et à la reddition de comptes gouvernementales;
- Appliquer les différentes directives du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN);
- S'assurer que les systèmes de mission sont sécuritaires, à jour et qu'ils peuvent évoluer adéquatement selon les besoins d'affaires;
- Protéger les infrastructures technologiques et les données détenues par l'Office;
- Offrir davantage d'outils et de fonctionnalités aux employés afin d'accroître la performance organisationnelle de l'Office et améliorer l'expérience client;
- Développer les compétences numériques des employés, notamment au niveau de la cybersécurité.

